

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE ROUEN**

53 avenue Gustave Flaubert
CS50500

76005 ROUEN CEDEX
Téléphone : 02.35.58.35.00
Télécopie : 02.35.58.35.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h et de 13h30 à 16h30

<https://rouen.tribunal-administratif.fr>

2601403-4

Madame RAZZAGHI GALE Nooshkin
10, avenue Champaubert
75015 PARIS

Dossier n° : 2601403-4

(à rappeler dans toutes correspondances)

Madame Nooshkin RAZZAGHI GALE c/ COMMUNE
DE CLEON

NOTIF. ORDONNANCE - REJET REFERE D'URGENCE - L.522-3

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'expédition de l'ordonnance en date du 13/03/2026 par laquelle, en application de l'article L. 522-3 du code de justice administrative, le juge des référés a rejeté votre requête enregistrée le 10/03/2026 sous le numéro mentionné ci-dessus.

Si vous estimez devoir vous pourvoir en cassation, **votre requête, accompagnée d'une copie de la présente lettre**, devra être introduite devant le Conseil d'Etat, section du contentieux, 1, place du Palais Royal, 75100 Paris, ou www.telerecours.conseil-etat.fr pour les utilisateurs de Télérecours, dans un délai de 15 jours.

A peine d'irrecevabilité, le pourvoi en cassation doit :

- être assorti d'une **copie de la décision** juridictionnelle contestée.
- être présenté, **par le ministère d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,